

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 17 décembre 2019 - Délibération n° 2019/12/14

Objet : PROPOSITION DE DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 17 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle culturelle Confluences, commune de Bourgneuf sur la convocation en date du 11 décembre 2019, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

MM. PACAUD – CHAUSSECOURTE – SARTY – SIMON-CHAUTEMPS – ESCOUBEYROU – JOUHAUD – CHAPUT – LALANDE – GIRON – DESLOGES – LEGROS – AUBERT – DUGAY – MARTINEZ - TRUNDE - BUSSIERE – LUMY – ROYERE –SCAFONE – GRENOUILLET – LAGRANGE - DERIEUX – PAMIES - LEHERICY – PATEYRON – GAUDY – COUSSEIROUX – RICARD et DOUMY ; Mmes LAURENT - SPRINGER – JOUANNETAUD – CAPS – SUCHAUD – MOREAU – DUMEYNIÉ – BATTUT – DEFEMME – POITOU et LAPORTE.

Etaient excusés :

MM. JUILLET – RIGAUD – SIMONET –GAUCHI – CHAUSSADE – RABETEAU – PEROT – GUILLAUMOT – LAINE – CALOMINE et TOUZET ; Mmes COLON – DESSEAUVE – DURANTON – HYLAIRE et PATAUD.

Pouvoirs :

1. M. JUILLET donne pouvoir à M. CHAUSSECOURTE.
2. M. RIGAUD donne pouvoir à M. LALANDE.
3. M. GUILLAUMOT donne pouvoir à M. ROYERE.
4. M. RABETEAU donne pouvoir à Mme BATTUT.
5. Mme PATAUD donne pouvoir à Mme SUCHAUD.

Suppléances :

Mme MOREAU remplace M. GAUCHI et Mme POITOU remplace M. TOUZET.

Secrétaire de séance : M. Guy DESLOGES.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
		Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
64	40	45			
Pour	Contre				
45	-				

Martine LAPORTE, Vice-Présidente déléguée aux finances et travaux, présente l'objet SLO
 décision modificative (DM), qui comporte une augmentation de crédits de la section de fonctionnement du budget principal, à hauteur de 5 808.00 € :

-besoin de crédit de 2 914,99 € pour ajustement du montant des attributions de compensation à verser, suite au rapport adopté par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) le 10 septembre 2019 ;

-inscription d'une partie des crédits nécessaires à l'étude d'aide à la définition de la stratégie territoriale de la Communauté de communes en matière d'aménagement de l'espace et de revitalisation, qui vient de démarrer, soit 2 893,01 € (sur les 35 880,00 € du marché).

Ces dépenses nouvelles à hauteur de 5 808.00 € seront couvertes par un surplus de recettes de 5 808.00 € constaté sur la notification du FPIC au titre de 2019.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil d'approuver ces ajustements selon le tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT									
RECETTES					DEPENSES				
CHAP	COMPTE	FONCTION	LIBELLE	MONTANT	CHAP	COMPTE	FONCTION	LIBELLE	MONTANT
73	73223	0200	FPIC	5 808,00 €	O11	617	820	début étude PLUI (total = 35880 €)	2 893,01 €
					O14	739211	0200	Attributions de compensation cpl (PLU)	2 914,99 €
			TOTAL	5 808,00 €				TOTAL	5 808,00 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire à l'unanimité,

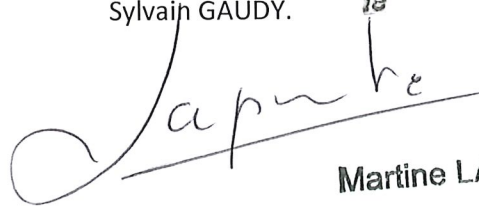
- Adopte cette DM n°1 au budget principal 2019.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
 Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
 Sylvain GAUDY.

Pour le Président empêché
 le Vice Président


 Martine LAPORTE